

Mulhouse water-polo
Un club, Une passion



BULLETIN d'INSCRIPTION
- Water-polo -
Année sportive 2018-2019

M. Ludovic BAVIERE :
9, rue de la Chapelle 68400 Riedisheim

Contact : 06.10.22.88.25
Ou MWP2016@hotmail.fr



Règlement intérieur

Article 1 : Les membres s'engagent à respecter les encadrants (entraîneurs, officiels et membres du Comité) ; les installations sportives, la déontologie sportive véhiculée par le club. Seul les adhérents du club ont accès aux bassins et aux douches.

Article 2 : Les adhérents sont sous la responsabilité du MWP exclusivement pendant les heures de pratique. Le MWP n'est pas responsable en cas de vol dans les vestiaires, au bord du bassin ou pendant les compétitions. La responsabilité du MWP s'arrête à la fin de l'activité. Les parents sont responsables de leurs enfants dès la fin du cours.

Article 3 : Tout poloïste devra prévenir son entraîneur en cas d'absence à l'entraînement. En cas d'absence répétée non justifiée, le MWP se réserve le droit de ne pas engager le joueur en compétition.

Article 4 : Les membres s'engagent à être à jour de leur cotisation. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué, sauf en cas de contre-indication justifiée médicalement. Cette dernière reste acquise au club en cas d'interruption des entraînements quel que soit le motif.

Article 5 : À l'entraînement, tout poloïste devra porter une tenue adaptée (maillot sportif). Pour des raisons d'hygiène, les parents ne sont pas autorisés dans les douches. Pour des raisons de sécurité, tous les joueurs devront enlever leurs bijoux et montre durant les activités. Il est strictement interdit d'entrer dans les bassins sans la présence de l'entraîneur.

Article 6 : En compétition, les nageurs auront obligation de porter la tenue du club : maillot de bain de compétition,

Article 7 : La participation aux diverses compétitions est définie par les entraîneurs sportifs en fonction des capacités démontrées et en fonction de l'assiduité aux entraînements.

Article 8 : Toute absence programmée devra être signalée à l'entraîneur du groupe au plus tard 10 jours avant la date de la compétition.

Article 9 : En cas de non-respect du règlement et après un avertissement, une commission de discipline constituée par le Président, l'entraîneur et un membre du Comité statuera sur les suites à donner. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion et à la radiation du club.

Article 10 : L'adhésion au MWP inclus l'assurance lors de la pratique.

Article 11 : L'adhésion au MWP, impose l'acceptation par défaut du règlement intérieur. Aucune adhésion ne sera acceptée dans le cas contraire.

Les horaires pour la saison 2018-2019

Afin d'atteindre le meilleur niveau possible, nous demandons aux joueur(euses)s de participer à un minimum d'entraînements hebdomadaires :

2 fois pour les U9 – 3 fois pour les U11/U13 –
4 fois pour les U15 – 5 fois pour les U17/Seniors

U9 : toujours à l'Illberg
mardi: 17h30-19h:
mercredi: 15h-16h30
vendredi: 17h30-19h

U11 : toujours à l'Illberg
lundi: 17h30-19h
mardi: 17h30-19h:
mercredi: 9h30-11h
jeudi: 17h30-19h
vendredi: 17h30-19h

U13 :
lundi: 17h-18h30 aux Jonquilles ou 17h30-19h, à l'Illberg avec les U11
mardi: 17h15-18h45 aux Jonquilles ou 18h30-20h aux Jonquilles
mercredi: 13h-15h, à l'Illberg
jeudi: 17h-19h, aux Jonquilles
vendredi: 17h-18h30 aux Jonquilles
samedi: 16h30-18h aux Jonquilles (hors tournoi interne)

U15 :

lundi: 18h30-20h, aux Jonquilles
mardi: 18h30-20h, aux Jonquilles
mercredi: 18h30-20h30, aux Jonquilles, les 2004 jouant en N3 et U17 auront 1 à 2 fois par mois une opposition avec les 2002/2003.
jeudi: 19h- 20h30, à l'Illberg
vendredi: 19h-20h30, à l'Illberg
samedi: 15h-16h30 aux Jonquilles (hors tournoi interne)

Filles:

lundi: 18h30-20h, aux Jonquilles
mardi: 18h30-20h, aux Jonquilles
mercredi: 18h30-20h30, aux Jonquilles
Jeudi: 19h-20h30 à l'Illberg
vendredi: 19h-20h30, à l'Illberg
samedi: 15h-16h30 aux Jonquilles (hors tournoi interne)

U17+ Equipe 1, N1 ou N3

Lundi : 20h-21h30, aux Jonquilles
mardi : 11h30-13h, aux Jonquilles / 20h-21h30, aux Jonquilles
mercredi : 12h30-14h, et 20h30-22h aux Jonquilles
jeudi : 11h30-13h, aux Jonquilles, 20h30-22h à l'Illberg
vendredi : 20h30- 22h, à l'Illberg

U65 : toujours à l'Illberg

Jeudi : 20h30- 21h30
vendredi : 20h30- 21h30

Les tarifs 2018-2019 :

Les tarifs comprennent la cotisation club et le coût de la licence FFN
Cette dernière est enregistrée informatiquement auprès de la FFN au nom de l'adhérent.
Cette licence est obligatoire pour prendre part à toute activité.

Nom : _____ Prénom : _____
Année de naissance : _____

Modalités de paiement :

Catégorie :	Cotisation Licence :	Cotisation +Licence+ Don :
U11 / U9 Né (e) en 2008 et après	170 €	400€ Avantages : <ul style="list-style-type: none">• 265 € de réduction d'impôts• 35 € de bon d'achat à la boutique hors pack Coût réel de l'inscription : 120 €
U13/U15 Né (e) de 2004 à 2007	200 €	430€ Avantages : <ul style="list-style-type: none">• 285 € de réduction d'impôts• 35 € de bon d'achat à la boutique hors pack Coût réel de l'inscription : 110 €
U17 et seniors compétition Né (e) en 2003 et avant	250 €	450€ Avantages : <ul style="list-style-type: none">• 300 € de réduction d'impôts• 35 € de bon d'achat à la boutique hors pack Coût réel de l'inscription : 115€
Polo loisir/U65 Né (e) avant 2000	200€	400€ Avantages : <ul style="list-style-type: none">• 265 € de réduction d'impôts• 35 € de bon d'achat à la boutique hors pack Coût réel de l'inscription : 100 €

Réduction famille :

Nous accordons une réduction sur la cotisation des membres d'une même famille uniquement.

- 3 membres : -10% sur le total des 3 cotisations.
- 4 membres et plus : -20% sur la totalité des cotisations.

Paiement :

Montant total : _____ €

- Chèque (à l'ordre du MWP)
- Espèces
- Virement

Au-dessus de 150€, le paiement peut être réalisé en 3 chèques sur les mois de septembre, octobre et novembre.

Fiche d'inscription au Mulhouse Waterpolo

Informations concernant le poloïste

Nom :	Prénom :	
Née le	Lieu :	Nationalité :
Adresse :		
Tel. Portable :	E-Mail:	

Informations concernant les parents

	Mère	Père
Nom et Prénom :		
Adresse :		
Portable :		
E-mail :		
Profession :		
Nom et n° d'assurance responsabilité Vie privée et individuelle accident :		

Personne à prévenir en cas d'accident

Mr. ou Mme :	
Téléphone domicile :	
Téléphone professionnel :	
Téléphone portable :	
n° Sécurité Sociale :	

J'accepte le règlement intérieur du club et **je respecte** les lieux qui me sont mis à disposition.

Je m'engage à participer aux différentes activités.

Signature du poloïste :

Signature du représentant légal :



TENUE DU CLUB : 2018-2019

Nom :

Prénom :

Seul le maillot du club est obligatoire pour les compétitions ou les tournois.

Équipement	Quantité	Taille : (6 ans, 8 ans, 10 ans, XS, S, M, L, XL, 2XL, 3XL)	Tarif	Total
Maillot garçon			35 €	
Maillot fille			46 €	
Peignoir			84 €	
Survêtement			66 €	
Polo			27€	
T-shirt blanc			22 €	
T-shirt bleu			22 €	
Débardeur fille blanc			18 €	
Short			22 €	
Sac Sedna			44 €	
Sac Ampar			51 €	
Pack		Taille	Tarif	Total
Pack junior: (U 09, U11, U13): Survêtement, T-shirt bleu, Short			80 €	
Pack junior + sac SEDNA :			110 €	
Pack adulte : (U15, U17, sénior) : Survêtement, Polo, T-shirt blanc, Short, Sac AMPAR			150 €	
Somme totale :				

Le :	Equipement remis le :
Signature :	Signature :

Les commandes sont à **régler à la commande** et séparément de la cotisation, par espèce ou par chèque à l'ordre du MWP.

Ps : Visuel sur le site du club.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT

NOM :	PRENOM :
--------------	-----------------

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités du MWP.

1. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Hépatite B	
OU DT Polio				Autres (préciser)	
OU Tétracoq				BCG	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR :

Suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre **une ordonnance** récente et **les médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES ALLERGIES SUIVANTES :

- | | | |
|--|-----|-----|
| ➤ ASTHME | Oui | Non |
| ➤ ALIMENTAIRES | Oui | Non |
| ➤ MÉDICAMENTEUSES | Oui | Non |
| ➤ AUTRES (animaux, plantes, pollen...) | Oui | Non |

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (Si automédication le signaler).

Le mineur présente-t-il **un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), **des précautions à prendre** et **des éventuels soins à apporter** ?

Oui Non

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Varicelle	Angine	Otite	Scarlatine	Rhumatisme articulaire aigu
Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	
Rubéole	Oreillons	Rougeole	Coqueluche	Oui Non
Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	

3 – RECOMMANDATION UTILES DES PARENTS :

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficulté de sommeil, énurésie nocturne :

4 – RESPONSABLE DU MINEUR :

NOM : **PRENOM :**

TEL DOMICILE :

TEL Mère :

TEL père :

NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT (facultatif) :

N° SECURITE SOCIALE (dont dépend l'enfant) :

(OBLIGATOIRE)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

Autorisations pour l'année 2018-2019

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné (e), le responsable légal, Mr/Mme :

Autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toutes interventions médicales, chirurgicales ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

Nom/Prénom :

Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

Personne à joindre en cas d'urgence

Date :

Signature :

Je soussigné

Autorise la diffusion de photos où je figure prises pendant l'année 2018-2019 (site du Mulhouse Water-Polo, journaux locaux, ...)

Date :

Signature :

Je soussigné

père, mère, tuteur-de l'enfant

Autorise la diffusion de photos de groupe de mon enfant, prises pendant l'année 2018-2019 (site du Mulhouse Water-Polo, journaux locaux,)

Date :

Signature :

Pièces à joindre :

Pour tous :

- **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Water-polo avec la mention en compétition.

L'accès aux bassins ne pourra être autorisé sans certificat médical et ceci dès la 1ère séance.

- **Une photo d'identité** (nom + prénom au dos)
- Une **copie de la carte d'identité** (recto-verso) du poloïste,

En plus pour les mineurs :

- Une copie de **la carte d'identité d'un responsable légal** du mineur.
- **Une autorisation de sortie du territoire** couvrant l'année : [Cerfa n°15646*01](#)
- **La fiche sanitaire** de liaison

